



ETANGS DE LA COLOMBIERE

Eaux closes : Ouverture 1/01 au 31/12 sauf Carnassiers (cf. arrêté préfectoral pour la 2^{ème} catégorie)

Tout pêcheur ramasse ses déchets (Cigarettes, Fil, leurre, amorce...etc)

Feux sauvages interdits

Baignade et canotage interdits

Parking obligatoire = Stationnement interdit sur les berges sauf dépose minutes pour charger et décharger votre matériel

Règlement (14 novembre 2025)

3 cannes maximum

No Kill pour Carpes, Tanches, Carassins : Hameçon simple, arpillons écrasés

Leurres et Mouches autorisés avec Hameçon(s) simple(s) et arpillons écrasés

Pêche aux Vifs autorisée

Carnassiers :2 poissons/jour

Tailles légales 60cm pour le brochet et 50 cm pour le Sandre

Infos sur <http://peche-ambert.fr>

Pour plus de renseignements ou en cas d'incivilités

Contacts Gardes = 06 40 81 19 01 ou 06 70 82 16 79